



Mardi 12 août, un enfant de 11 ans accueilli en CLAP (Centre de Loisirs à Parité) situé en Réseau d'éducation prioritaire (REP) est décédé après s'être noyé lors d'une sortie à l'Espace nautique de Choisy.

C'est un drame pour sa famille, à laquelle les syndicats présentent toutes leurs condoléances et à qui ils assurent leur plus grande solidarité.

C'est aussi un drame pour les équipes d'animation et de coordination.

Ce drame terrible pouvait être évité.

Depuis des années, les collègues dénoncent les conditions de travail dans les CLAP, où la moitié des enfants accueillis sur les temps extrascolaires sont porteurs de handicaps, parfois très lourds et multiples.

Dans certains cas, ces enfants bénéficient de moyens particuliers sur le temps scolaire (accompagnement individualisé d'une AESH ou accueil en structure spécialisée), mais pas sur le temps périscolaire et extrascolaire, c'est inadmissible !

Dans les CLAP, les équipes d'animation ne bénéficient d'aucun moyen particulier ! Certes, le taux d'encadrement est réduit (1 adulte pour 5 enfants) et le nombre d'enfants accueillis plafonné à 30. Mais cela est loin d'être suffisant pour garantir leur sécurité. **Pour ces publics, il faut un accompagnement en "1 pour 1" !**

Dans le cas présent, le CLAP est adossé à un centre de loisirs classique, dans un quartier prioritaire qui cumule de nombreuses problématiques sociales et éducatives, ce qui augmente considérablement les effectifs : jusqu'à 60 enfants sans handicap, auxquels s'ajoutent 15 enfants en situation de handicap. Cette configuration complique encore davantage la mission des équipes.

Il faut arrêter cela, la Ville de Paris doit faire en sorte que les CLAP soient des structures indépendantes où la parité est respectée en toutes circonstances.

Les animateurs et les directeurs n'ont ni statut spécifique, ni formation qualifiante adaptée, ni prime. Ils ne disposent pas non plus des moyens matériels et humains indispensables, tels que l'appui de professionnels du handicap et de la santé (éducateurs spécialisés, psychologues, psychomotriciens, personnels pour l'hygiène, etc.).

Ces problématiques touchent de manière plus générale toutes les équipes des Centres de loisirs qui œuvrent à l'inclusion d'enfants à besoins particuliers dont le nombre ne cesse d'augmenter sans que les moyens suivent (handicap, problème éducatif...).

Depuis des années, les équipes et les syndicats réclament des moyens humains, financiers et une reconnaissance légitime, ainsi que des formations et des temps de concertations. La Ville de Paris refuse d'y répondre favorablement.

Elle choisit d'accueillir tous les enfants porteurs de handicap sans mettre en place toutes les mesures et les moyens nécessaires pour répondre à leurs besoins. Dans ces conditions elle remet en cause la sécurité des enfants comme des agents.

Ce drame est la conséquence de cette politique. Cela ne peut pas continuer, la Ville de Paris ne peut pas rester sourde à nos revendications. Elle doit tout mettre en œuvre pour qu'un tel drame ne se reproduise pas.

Nous demandons donc l'ouverture d'une enquête F3SCT Central et la tenue d'une F3SCT extraordinaire.

Les agents et les organisations syndicales exigent que la Ville de Paris réponde immédiatement à leurs revendications :

- Abaissement du taux d'encadrement à 1 adulte pour 1 enfant en situation de handicap dans tous les accueils périscolaires et extrascolaires.
- L'augmentation du nombre de postes d'animateurs pour accompagner tous les enfants à besoins particuliers dans les accueils périscolaires et extrascolaires afin de répondre aux demandes des directeurs.
- La mise en place d'une véritable formation qualifiante pour les équipes en CLAP et les agents affectés aux postes spécialisés en centre de loisirs y compris pour agents remplaçants.
- La limitation des regroupements de centres de loisirs à 2 accueils maximum, afin que le nombre d'enfants accueillis soit plus bas pendant les vacances scolaires permettant d'assurer la sécurité de tous les enfants et des conditions d'accueil dignes.
- La mise en place d'équipes pluridisciplinaires (éducateur, psychologue...) dans chaque arrondissement pour aider sur le terrain les équipes à prendre en charge les enfants à besoins particuliers.
- La mise à disposition d'un budget plus important pour les CLAP et l'augmentation des budgets pour tous les centres de loisirs.
- L'affectation d'un poste d'AREM sur tous les temps dans tous les CLAP et écoles maternelles pour assurer l'hygiène des enfants.
- La suppression des CLAP adossés.
- La création d'un statut particulier de directeur et animateur en CLAP, ainsi que d'Animateur « inclusion », avec une fiche de poste dédiée et une prime spécifique.

Les Organisations syndicales demandent à être reçues sur ces revendications.